



Comment décide-t-on d'un enclavement de terrain ?

Par remoi, le 27/10/2019 à 12:57

Bonjour,

Je possède une propriété. J'ai accès à celle-ci depuis la route.

Il se trouve q'un mur sépare ma propriété de celle de mon voisin, avec au milieu une construction habitée, sur laquelle aucune ouverture ne peut être créée (ou alors techniquement en démolissant la bâtisse en quasi totalité et en la reconstruisant, ce qui fait augmenter significativement le coût d'une simple ouverture).

Derrière cette bâtisse il existe une parcelle de terrain, entourée totalement du terrain de mon voisin.(mon terrain est au milieu du sien...)

J'aimerais accéder à ce terrain, mais je ne peux le faire que si je passe par son terrain.

Puis-je invoquer l'enclavement pour accès à ce terrain (pour l'entretien et autres) ?

L'article 682 me semble bien flou là-dessus.

Merci